

MAIRIE
DE
V I R A
0 9 1 2 0

«Civilité» «Prénom» «Nom»

«N» «Rue»
09120 - VIRA

Tél/Fax 05 61 68 71 50
Mairie.vira@orange.fr

Vira, le 1 octobre 2009

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 22/09/2009 convoquée le 17/09/2009

Présents : Christian AUTHIE, Philippe BABIN, Gilles BERDOT, Pierre BRICOUT, Igor CABEZOS, Jean-Louis CLAUZET, Dominique JALLIER, Viviane JURADO, Hélène POUJOL, Jean-François SPRIET
Secrétaire de séance : Jean-Louis CLAUZET

Approbation du compte rendu de la réunion du 7 juillet 2009

Le compte rendu de la réunion du 7 juillet 2009 est adopté à l'unanimité

Délibération sur la création et la suppression de postes à l'école

A ce jour

- Pâquerette Tirado s'occupe de la cantine à l'école de Vira : 3h30/jour sur les périodes scolaires (141 jours par an) et fait le ménage de la mairie (1 heure par semaine toute l'année). Son salaire est annualisé sur une base de 12 heures par semaine. Le contrat est un CDD.
- Christine Lloveras s'occupe du ménage de l'Ecole : 1h45/semaine sur les périodes scolaires. Son salaire est annualisé sur une base de 7 h par semaine. Le contrat est un CDD.

Pâquerette Tirado souhaite prendre sa retraite au 1^{er} janvier 2010

Dans ces conditions, je pense qu'il est nécessaire de regrouper l'ensemble des tâches sur une seule fonction, avec une annualisation sur la base de 17h50 par semaine (calcul exact de l'annualisation, réalisé par le CDG09, sur la base des heures effectuées).

Il est donc nécessaire de supprimer ces postes à échéance du 31/12/2009 et recréer un nouveau poste en CDD au 1^{er} janvier 2010.

Le conseil délibère favorablement sur ces 2 questions à l'unanimité.

Délibération d'approbation de la subvention SDCEA

Le SDCEA réalise l'électrification du bâtiment agricole de P. Bricout.

Ces travaux sont estimés à 11 900 €.

Le SDCEA propose « d'alléger en totalité » la part revenant à la commune.

Nous devons délibérer pour donner notre approbation sur l'inscription de subvention projetée par le SDCEA.

Le conseil municipal délibère à l'unanimité pour approuver cette subvention.

Liste des problèmes sur voirie départementale

Le département demande nos observations sur la voirie départementale avant la réunion de leur commission de programmation des travaux 2010.

Globalement la voirie ne pose pas de problème, mais 3 souhaits sont exprimés :

- Il est nécessaire de trouver une solution pour ralentir les véhicules dans la traversée du village (D12)
- Il faut remettre les panneaux à l'entrée du village (risque de verglas, virage dangereux)
- Il serait utile de mettre le chemin de Calzan (D312) en sens unique (montant) car le carrefour avec la rue Rescanières (D12) est dangereux. Le retour se ferait à travers le lotissement.

Le maire fera un courrier en ce sens.

Information sur la maintenance Magnus

Jusqu'à présent, la maintenance du système informatique nous était facturée par le centre de gestion (CDG09) à un tarif préférentiel, la différence étant prise en charge par le centre de gestion.

La convention entre le CDG09 et Magnus, l'éditeur du logiciel, a été annulée cet été. La maintenance nous est maintenant facturée à son coût réel de 763,20 € contre un budget de 457 € (conforme aux années précédentes).

La charge des années suivantes sera donc fondée sur le nouveau barème.

La seule solution serait de changer de logiciel. Le logiciel A.GE.D.I. est performant pour les petites communes et moins cher à l'usage ($\pm 150\text{€}/\text{an}$) mais poserait le problème de la reprise des historiques et de la formation de notre secrétaire.

Convention avec la SPA

La commune a une convention de fourrière (obligatoire) avec la SPA.

Le montant est revalorisé à 97,50 € (0,75 € par habitant sur 130 habitants). Une délibération est nécessaire pour accepter cet avenant.

Le conseil délibère à l'unanimité en ce sens.

PLU

Le cabinet URBADOC termine les modifications (mineures) effectuées à la demande des services (Etat, Conseil Général et Chambre d'Agriculture).

Le Conseil devra ensuite approuver la dernière variante du PLU.

Les documents ne seront disponibles que pour la fin du mois d'octobre.

La date de la prochaine réunion du conseil sera fixée en fonction de la disponibilité des documents.

Informations sur les parcs Eoliens :

Monsieur Marty, responsable de la Société Hydro-m qui a réalisé l'étude ayant abouti à la création d'une ZDE (Zone de Développement Eolien) sur les communes de Tourtrol, Coutens et Vivies, est invité à faire un point sur les dossiers éoliens.

Il est rappelé que le conseil municipal de Vira avait demandé, dans une délibération, l'extension du périmètre de la ZDE pour y inclure la commune.

L'activité est aujourd'hui mature et la procédure de mise en place précisée par une loi de juillet 2005. Elle est la suivante :

- C'est la commune (ou un ensemble de communes ou un EPCI) qui dépose une demande de ZDE. Une entreprise conseil (type Hydro-m) réalise l'étude sur 3 critères :
 - L'étude des vents
 - Une analyse paysagère
 - Une étude de l'environnement et des contraintes.

- Le préfet délivre l'arrêté de ZDE, ce qui est indispensable pour rendre la zone éligible à l'obligation d'achat du courant par les producteurs (EDF ou autres) à un tarif privilégié.
- Le permis de construire est ensuite instruit par le préfet.

En pratique l'étude ($\pm 100\ 000$ €) est financée soit par le demandeur, qui garde ensuite la main et fait un appel à projet, soit par un opérateur et la commune n'a plus vraiment la main sur les décisions.

- Le revenu apporté par une éolienne est le suivant :
 - Location du terrain (bail) 200/300 m² pour ± 5000 € au profit du propriétaire du terrain
 - TP (à voir selon réforme en cours) : ± 10000 € pour les structures collectrices (commune ou communauté de commune si TPU – cas de Vira, département et région).
 - Une redevance (indemnité d'impact) est négociable.

Quelques chiffres :

- une éolienne produit environ 2 mégawatt par an.
- Un parc comporte au minimum 8 à 10 éoliennes, soit la consommation de 20 000 foyers.
- Le coût d'une éolienne est de 2 à 2.5 millions d'euros et la durée de vie est de 20 à 25 ans.
- Le coût de son démantèlement est obligatoirement consigné.

Situation locale :

La ZDE, étudiée à partir de 2005 sur le secteur, a donné lieu à un arrêté de ZDE en janvier 2008.

A la suite du changement de majorité, le dossier est bloqué sur les communes de Tourtrol, Vivies et Coutens. Dans ces conditions, la demande d'extension sur Vira (qui ne concernait qu'une éolienne) est bloquée.

Il faut s'avoir :

- Qu'un parc éolien sur Vira n'est pas réaliste (problème technique)
- Qu'il serait peut être possible de réaliser quelque chose avec Dun, mais cette commune fait une approche en solo avec un producteur d'électricité...
- Il faut voir si les mentalités évoluent sur les communes de la ZDE. Le maire de Vira prendra contact avec les différents maires pour faire un point sur leurs positions respectives.

Questions diverses

- Eclairage : un lampadaire a été détruit par un *bourgoin* de l'entreprise Labatut. Un contact est à prendre pour essayer de faire prendre en charge les dégâts. Si refus, un dépôt de plainte sera fait.
- SIVOM :
 - ✚ Rentrée avec 103 élèves (22 sur Vira) comme l'année dernière
 - ✚ Problème de l'aide de la commune de Dun à la cantine : à priori, la solution est trouvée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50

Quoi	Qui	Quand	Observations
Délibération sur - suppression de postes à l'école - création d'un nouveau poste au 1 ^{er} janvier 2010	Brigitte	octobre	
Délibération acceptant la subvention SDCEA	Brigitte	Dans les 15 j	
Problème sur voirie dept	Jean-François	Dans les 15 j	Fait
Délib avenant SPA	Brigitte	Dans les 15 j	
Pb éclairage – contact Labatut	Jean-François	De suite	En cours
Contact avec les maires de la ZDE	Jean-François	2009/début 2010	